

Convention simplifiée de formation professionnelle continue
« Renouvellement Permis d'Exploitation »
Bulletin d'inscription
(Articles L.6353-2 et R.6353-1 du Code du Travail)

Entre les soussignées :

La CCI des Landes, représentée par son Président, Monsieur François LAFITTE,
Organisme de Formation déclaré sous le n°: 7240 P00 3840, n° SIRET 184 000 024 00010 - n° TVA intracommunautaire FR 50 184 000 024, auprès du Préfet de Région,
d'une part, et

Nom : <input type="text"/>	Prénom : <input type="text"/>
Nom de jeune fille : <input type="text"/>	
N° Sécurité Sociale : <input type="text"/>	
Né(e) le : <input type="text"/> / <input type="text"/> / <input type="text"/> à : <small>(Commune) (N° département) (Pays)</small>	Nationalité : <input type="text"/>
Adresse personnelle complète : <input type="text"/>	
Prénom : <input type="text"/>	E-mail : <input type="text"/> Niveau diplôme : <input type="text"/>
Nom de l'entreprise : <input type="text"/>	
Société existante : Créeée depuis <input type="text"/> N° SIRET : <input type="text"/> Code APE : <input type="text"/> Forme juridique : <input type="text"/>	
Adresse de la (future) entreprise : <input type="text"/>	
CP : <input type="text"/>	Ville : <input type="text"/>

Objet Organiser au bénéfice du client, une formation intitulée « **Renouvellement Permis d'exploitation** » qui sera dispensée par notre organisme de formation CCI des Landes ayant reçu l'agrément par arrêté ministériel pour la formation susvisée : arrêté du 25 septembre 2019, INTD 1927578A portant agrément de l'organisme de formation « Chambre de Commerce et d'Industrie des Landes » au titre de l'article L3332-1-1 du code de la santé publique.

Nature de l'action Acquisition, entretien ou perfectionnement des connaissances

Dates 2022 Lundi 14 mars à Dax Lundi 3 octobre à Mont de Marsan Lundi 7 novembre à Dax

Lieu La formation se déroulera à (adresse exacte)

Durée pour un volume horaire total de **7 heures** sur 1 jour, dont 0 heures en entreprises.
Les horaires journaliers sont **9h-13h / 14h-17h**

Les horaires journaliers sont 9h-13h / 14h-17h

Lundi 3 octobre à Mont de Marsan

Lundi 7 novembre à Dax

Modalités pédagogiques Formation en présentiel, alliant apports théoriques sur supports pédagogiques, interactivité, exemples pratiques.

Modalités d'évaluation Quizz d'évaluation en fin de formation ou évaluation par mise en situation.

Effectif de la formation: Maximum 15 stagiaires

Moyens de contrôle de l'assiduité Attestation d'assiduité individuelle de formation, feuille d'émargement, permis d'exploitation

Stagiaire Cette formation s'adresse à nom(s), prénom(s)

mail

L'engagement pris par l'entreprise en vertu de la présente convention porte sur un montant de :

Frais de formation	Libellé	Financeur	Qté	Prix Unit. HT	TVA	Total HT
	Frais pédagogiques		1	300,00	0,00 €	300 €
Total net de taxes						300 €

Facturation Voir conditions générales de vente au verso.
En cas de contestation ou de différend, les parties s'efforceront de parvenir à un règlement amiable de leur litige.

Le client,

Cachet et Signature précédée de la mention manuscrite
« Bon pour accord, reconnaît avoir pris connaissance des
CGV figurant au dos de la convention ».

Fait à Mont de Marsan, le



En deux exemplaires originaux dont un pour chacune des parties

Pour le Président de la CCI des Landes
Le responsable du service Commerce :
Jean SOUBLIN

 CCI LANDES

CONDITIONS GENERALES DE VENTE FORMATIONS INTER ET INTRA ENTREPRISES

1/ Proposition commerciale :

La CCI des Landes propose :

- Des stages intra-entreprises réalisés sur mesure pour le compte d'un client ou d'un groupe. Ils peuvent se dérouler dans les locaux de l'entreprise ou être délocalisés à la convenance de l'entreprise.
Pour les demandes de ce type, les frais supplémentaires relatifs à la logistique (location de salle et de matériel, déplacement de l'intervenant) seront à la charge du client.
- Des formations inter-entreprises qui se déroulent dans les locaux de la CCI des Landes ou des lieux qu'elle désigne.

2/ Objet et champ d'application :

Toute acceptation de la proposition de formation (pour les stages intra) ou de l'inscription de formation (pour les stages inter) implique l'acceptation sans réserve par le client et son adhésion pleine et entière aux présentes conditions générales de vente qui prévalent sur tout autre document du client et notamment sur toutes conditions générales d'achat.

3/ Acceptation d'une inscription (pour les stages inter) :

Les offres de formation interentreprises s'entendent toujours sous réserve de la confirmation écrite des places disponibles par la CCI des Landes. Dans le cas où une session serait déjà complète au moment de la réception d'une ou plusieurs inscriptions, la CCI des Landes s'engage à en informer le client dans les plus brefs délais.

4/ Durée de validité de la proposition (pour les stages intra) :

Sauf stipulation contraire dans la proposition de formation, la durée de validité des propositions des instituts de formation pour les stages hors catalogue est de 30 jours à compter de la date d'envoi de la proposition.

5/ Tarifs et documents contractuels :

Les prix mentionnés dans les catalogues et propositions commerciales ne sont pas soumis à T.V.A.

Ces prix comprennent les coûts pédagogiques et les frais induits pour la constitution et la reproduction des supports éventuels distribués aux participants.

Une convention de formation professionnelle continue est envoyée au client, en double exemplaire, tel que prévu par la loi. Le client s'engage à retourner, sans délai indu, un exemplaire de la convention signée. Cette convention cosignée valide l'inscription.

6/ Durée de la formation :

Sauf indication contraire sur la proposition de formation, la durée d'une journée de formation est d'au moins 7 heures (hors pause déjeuner), intégrant deux pauses de 15 minutes.

7/ Facturation :

La facturation sera établie dans un délai de 10 jours après la fin de formation auprès du stagiaire.

Si le client souhaite que le règlement soit émis par l'OPCA dont il dépend, il lui appartient au préalable :

- de faire une demande de prise en charge et au plus tard 30 jours avant le début de la formation ;
- de s'assurer de la bonne fin de cette demande et de la complétude de son dossier ;
- de l'indiquer explicitement sur la convention simplifiée de formation professionnelle continue ;
- de s'assurer de la bonne fin du paiement par l'organisme qu'il aura désigné.

Si l'OPCA ne prend en charge que partiellement ou pas du tout le coût de la formation, le reliquat ou la totalité de la facture sera adressé au stagiaire.

Si la CCI des Landes n'a pas eu confirmation de l'acceptation de la prise en charge de l'OPCA au 1er jour de la formation, le client sera facturé de l'intégralité du coût de la formation.

La facture est payable à réception, net et sans escompte. Conformément à l'article L 441-6 du code de commerce, des pénalités de retard sont dues à défaut de règlement le jour suivant la date de paiement qui figure sur la facture. Une indemnité forfaitaire de 40 € pour frais de recouvrement s'ajoutera systématiquement à ces pénalités.

Pour les stages se déroulant sur 2 années civiles une facture et une attestation intermédiaires sont adressées au client au 31 décembre pour clôture de l'exercice comptable concerné.

En cas de non paiement d'une facture, et après mise en recouvrement restée sans effet, la CCI des Landes se réserve le droit de suspendre toute formation en cours et/ou à venir.

Si le client a son siège social hors de France, le paiement sera exigé à la commande et au plus tard à la signature de la convention de formation professionnelle.

8/ Annulation de la formation par le stagiaire :

Le client peut annuler sans frais son inscription à une formation si cette annulation intervient au plus tard 14 jours ouvrés avant la date de démarrage de la formation. En cas de paiement d'avance, la CCI des Landes remboursera au client le prix de la formation payé.

En cas d'annulation du client à moins de 14 jours ouvrés avant le début de la formation, d'absence le premier jour du stage ou d'abandon de cycle de formation par le stagiaire, l'intégralité du prix de la formation sera exigée par la CCI des Landes, sauf cas spécifiques : certificat médical, évènement exceptionnel. Une facturation lui sera établie ou le prix déjà payé sera conservé par la CCI des Landes.

9/ Annulation ou report de formation par la CCI des Landes :

La CCI des Landes se réserve le droit exceptionnel d'annuler ou de reporter une formation, sans aucune indemnité versée au client. Toutefois, en cas d'annulation totale et de paiement d'avance par le client, la CCI des Landes lui remboursera le prix de la formation payé.

Cette annulation ou ce report doit être clairement notifié au client. En cas de report de la formation, le client pourra maintenir son inscription pour une date ultérieure.

10/ Réclamation

Le client peut formuler une réclamation en utilisant le formulaire disponible dans les accueils de la CCI des Landes.

11/ Attestation de formation :

A l'issue de la formation, la CCI des Landes adresse au client les attestations de formation.

12/ Propriété intellectuelle :

La CCI des Landes reste détenteur, sauf clause contraire dans la convention, des droits patrimoniaux de la conception de la formation (documents, logiciels, réalisation matérielle, etc.). Le client ne pourra faire aucun usage commercial des produits issus de la conception de la formation sans l'accord écrit de la CCI des Landes.

13/ Informatique et libertés :

En application de l'article 27 de la loi du 6 janvier 1978, relative à l'Informatique, aux Fichiers et aux Libertés, le client est informé que les données recueillies lors de son inscription à une formation sont intégrées à la fois dans la G.R.C. et dans le fichier Gescof de la CCI des Landes.

Ce fichier est utilisé pour établir des listes d'entreprises susceptibles d'être communiquées à des tiers à des fins de prospection commerciale. Le client peut être amené à recevoir des propositions d'autres entreprises ou organismes, ou être informé également des offres de la CCI des Landes par tous moyens : e-mail, courrier, fax, téléphone, réseaux sociaux.

Conformément aux articles 34 et suivants de la loi précitée, le client dispose d'un droit d'accès et de rectification aux données le concernant, ainsi qu'un droit d'opposition à la communication de ses données à des tiers à des fins de prospection commerciale.

Pour exercer ce droit, le client doit s'adresser à la Chambre de Commerce et d'Industrie des Landes :

- soit par courriel : davina.molines@landes.cci.fr
- soit par courrier :
CCI des Landes
Madame Cécile BUTEL
293 avenue du Maréchal Foch
40003 Mont de Marsan cedex